



demande de texte de loi sur le devoir d'hebergement

Par **fany13**, le **24/10/2012 à 14:18**

Bonjour , je suis divorcé avec 1 enfant d'un premier mariage et mon concubin lui aussi divorcé avec 2 enfants .Depuis 4 ans nous hébergions son fils de 22ans a la maison a nos frais, une maison que nous avons acheté en commun depuis 3 ans donc on a 50/50 chacun ; sommes-nous dans l'obligation de le garder a notre domicile sachant qu'il est majeur et qu'il est actuellement au chômage et que sa mère habit à Marseille .Dans l'attente d'une réponse
Cordialement